

COMMUNE DE THERDONNE

PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 19 FEVRIER 2015

Nombre de Conseillers : en exercice : 13 présents : 13 votants : 12 puis 13 Date de convocation : 12-02-2015
--

L'An Deux Mil quinze, le dix-neuf février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis DESLANDES, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

BOITEL Gilles, LOUVET Frédéric, MORIN Luc, DEPRIESTER Agnès, MAUGER Nathalie, BOULANGER Jean –François, FERNANDEZ François, DESESQUELLE Alain, LE MEUR Christian, DUBOS Christie, CHAGNOT Christian, DESCOUTURE Marie-Christine

Christie Dubos est nommée secrétaire de séance.

Les comptes rendus des 18 décembre 2014 et 22 janvier 2015 sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'accord des membres du conseil pour ajouter un point supplémentaire.

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité.

L'ordre du jour est donc ensuite abordé :

- 1 – Compte de gestion et compte Administratif Communal 2014 – Vote
- 2 – Les 3 taxes 2015 – Vote
- 3 – Budget primitif Communal 2015– Vote
- 4 – Commissions : Remplacement des sièges vacants – Vote
- 5 – Point supplémentaire : SIVT - Information et vote

1 - Compte de Gestion et compte Administratif Communal 2014 – Vote

Le Maire commente le compte administratif 2014 de la commune qui se présente comme suit :

Fonctionnement :

- Dépenses	515 331,24 €
- Résultat reporté en excédent	137 492,74 €
- Recettes	528 433,90 €
 Excédent de clôture	 150 595,40 €

Investissement :	
- Dépenses	300 101,79 €
- Résultat reporté en excédent	215 680,79 €
- Recettes	165 375,45 €
- Excédent de clôture	80 954,45 €

Les « reste à réaliser » en dépenses sont de	74 747,08 €
Et en recettes de	134 436,13 €

L'excédent de clôture en investissement est donc de 140 643,50 €

L'excédent global « investissement + fonctionnement » est donc de 291 238,90 €

Le Maire quitte la séance.

Mr François Fernandez prend la présidence pour organiser le vote.

Ce compte est approuvé par le conseil municipal à 12 voix pour (le Maire ne participant pas au vote). Quitus est donné au Maire

2 – Les 3 taxes 2015 – Vote

Le conseil municipal vote à l'unanimité des présents les taxes communales avec une augmentation de 2% pour la Taxe d'habitation, de 1.5% pour la Taxe foncière sur le non bâti (comme en 2014, 2013 et 2012) et décide de ne pas augmenter la Taxe foncière sur le bâti prévue au budget 2015 :

- Taxe d'habitation : de 8,39 % à 8,56%
- Taxe foncière (bâti) : de 20,91 % = à 20,91%
- Taxe foncière (non bâti) : de 40,93 % à 41,54%

3 – Budget primitif Communal 2015– Vote

Monsieur le Maire présente le budget primitif communal établi pour cette année 2015.

Celui-ci s'équilibre en recettes et en dépenses.

- Fonctionnement : Dépenses / Recettes 704 595,40 €
- Investissement : Dépenses / Recettes 612 747,08 €

Les principaux projets prévus en investissement sont les suivants :

- a) Opération 300 : Solde de la Requalification Urbaine, projet pour lequel il est proposé (programme voté en 2010) une dépense de 2 000 €
- b) Opération 302 : Travaux de voirie : 113 000 €

- c) Opération 306 : église : 30 000 € tableaux
 - d) Opération 307 : PLU : 23 000 €
 - e) Opération 308 : Electrification : 7500 €
 - f) Opération 309 : divers : 11 300 €
 - g) Opération 310 : Columbarium : soldé
 - h) Opération 311 : Travaux de bâtiment : 8000 €
- Le Maire précise qu'un amortissement de 13 420 (PLU et SE 60) est proposé sur 2015 (dépenses en fonctionnement et recettes en investissement).
 - Enfin pour les subventions aux associations, le Maire informe que lors du précédent budget, la commune a versé 3307 € et qu'il est proposé de verser 3 710 € répartis comme suit :

Le Club des Anciens :	800€
Les Anciens combattants :	0€
Jacques à dit :	350€pour 2014 et 200 pour 2015
La coopérative scolaire :	1 200€dont 400€pour la classe verte
La S.P.A :	260€
Lutter Combattre Vivre la Mucoviscidose :	100€
SAHPPT :	100€
Au fil de l'eau :	100€
MOAT :	600€
Total :	3 710€

Le Maire détaille les demandes de subventions qui sont à solliciter auprès du Conseil Général, de la Préfecture ou des Réserves Parlementaires.

Après discussions, le budget tel que présenté est approuvé par l'assemblée délibérante à l'unanimité des présents et le Maire est autorisé à déposer les demandes de subventions nécessaires.

4 - Commissions : Remplacement des sièges vacants – Vote

Le Maire rappelle qu'après les démissions de 2 membres du conseil il est nécessaire de revoir la constitution des commissions.

Il est proposé de voter à main levée ce qui est accepté à l'unanimité des membres présents
Commission Voirie : 1 siège de membre est vacant

Y a-t-il des candidats ?

Il n'y aucun candidat ;

Il est donc décidé à l'unanimité des présents de ramener la commission à 7 membres hors président

Commission Urbanisme : 1 siège de membre est vacant

Y a-t-il des candidats ?

François Fernandez qui était membre « volant » propose sa candidature.

Celle-ci est acceptée à l'unanimité des présents et il devient membre permanent.

La commission comprend toujours 6 membres hors président.

Commission Fêtes : 1 siège de membre est vacant

Y a-t-il des candidats ?

Il n'y aucun candidat ;

Il est donc décidé à l'unanimité des présents de ramener la commission à 7 membres hors président.

Commission Ecole : 1 siège membre est vacant

Y a-t-il des candidats ?

Il n'y aucun candidat ;

Il est donc décidé à l'unanimité des présents de ramener la commission à 3 membres hors président.

Commission Communication : le siège de vice-président(e) est vacant. Il est donc nécessaire de retenir un membre et la commission choisira son (sa) vice-président(e)

Y a-t-il des candidats ?

Agnès Depriester propose sa candidature.

Celle-ci est acceptée à l'unanimité des présents.

La commission comprend toujours 4 membres hors président.

La commission profite de la séance pour choisir son (sa) vice-président(e) et c'est Christie Dubos qui est proposée. Christie Dubos accepte cette charge.

CCAS : 1 siège de membre est vacant

Y a-t-il des candidats ?

François Fernandez propose sa candidature.

Celle-ci est acceptée à l'unanimité des présents.

La commission comprend toujours 10 membres hors président.

5-SIVT

Le Maire passe la parole à Mrs Chagnot et Morin qui ont assisté à la dernière réunion du SIVT (Syndicat Intercommunal de la Vallée du Thérain) et en font le compte rendu :

Ils indiquent à l'assemblée que suite à une modification de la loi sur l'eau qui date de janvier 2014, le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Thérain, le SIVT, voit son avenir menacé.

En effet, la loi GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) remet en cause le principe du fonctionnement du SIVT et ceci dès le 1er janvier 2016. Cette loi oblige en effet les communautés de communes et/ou d'Agglo (pour Therdonne c'est donc la CAB la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis) à prendre les compétences de gestion et de financement, c'est à dire que la commune cotisera obligatoirement à la CAB pour l'entretien de la rivière plutôt qu'au SIVT.

Une « super structure » serait créée regroupant les vallées de l'Oise et de l'Aisne.

De ce fait les départements traversés par ces rivières sont la Meuse, la Marne, l'Aisne, l'Oise et le Val D'Oise.

Cela constituerait 85 communautés de communes, qui prendraient la place de syndicats tels que le SIVT.

Ce regroupement est en phase avec la loi GEMAPI.

Le 1^{er} problème de taille est l'importante augmentation des cotisations. Celles-ci passeraient de 1,80 €/ habitant à 4 € en moyenne avec un maximum de 40 €!

Le 2^{ème} problème est l'imputation de toutes ces recettes qui ne seront pas utilisées localement, pour la rivière, le Thérain, mais plutôt pour financer des gros ouvrages contre des éventuelles inondations loin de Therdonne....

Pour remédier à ces deux problèmes le SIVT aurait la possibilité de passer en Syndicat Mixte afin de rentrer dans les compétences de la loi. Le bureau propose donc de le faire avant l'échéance du 1^{er} janvier 2016.

Cette démarche aurait plusieurs avantages :

- garder la gouvernance
- être en accord avec GEMAPI
- maîtriser les cotisations
- réinvestir les fonds sur le territoire local

Après discussions, les membres du Conseil Municipal seraient favorables, à l'unanimité des votants, pour faire évoluer le SIVT en Syndicat Mixte.

Pour confirmer cette décision il est nécessaire d'obtenir la position de la CAB et de connaître le projet qui sera retenu pour s'adapter à cette loi. Gilles Boitel prendra donc contact avec les intéressés et reviendra vers le Maire et les délégués communaux pour faire un point avant le 11 mars date à laquelle les délégués devront, en fonction des éléments recueillis, prendre position au conseil du SIVT. Ces informations seront communiquées aux membres du Conseil dès que possible.

La Séance est levée à 22h00

Le prochain conseil aura lieu le 12 mars prochain à 19h30.